

DONNEZ DU SENS À VOTRE INVESTISSEMENT AVEC
LE FONDS DE PARTAGE



CLARTAN ETHOS - ASSOCIATION VALLÉE DE LA MILLIÈRE



Allier finance et philanthropie

Votre investissement dans le fonds de partage **Clartan Ethos - Association Vallée de la Millière** bénéficie à l'Association Vallée de la Millière : Clartan Associés donne une partie de ses frais de gestion au profit exclusif de l'Association.

Deux actions en une en faveur de l'environnement : vous investissez dans une thématique ISR (Investissement Social et Responsable) et vous soutenez en même temps un projet d'action en faveur de la biodiversité.



<https://www.valleedelamilliere.org>

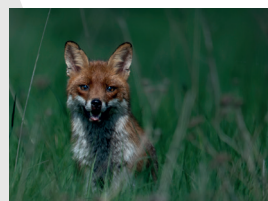


Yann Arthus-Bertrand
« ... rendre à la nature
ce qu'on lui a pris ».



Le Jardin des Partages vu du ciel

Cette vallée recèle des richesses par sa variété de faune et de flore. Dans le cadre d'un projet expérimental, **Yann Arthus-Bertrand décide de créer l'Association de la Vallée de la Millière** et met à disposition ce site afin de mener un projet de sauvegarde de la biodiversité. Au cœur de la Haute Vallée de Chevreuse, sur un domaine de 28 hectares d'un grand intérêt naturaliste (classement en Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), l'Association développe une expérimentation de réensauvagement. Il s'agit d'une **véritable expérience de réappropriation du milieu par la nature et la biodiversité** portée par l'Association en partenariat avec l'Université de Saclay (Laboratoire Ecologie Systématique Evolution) et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.



- ASSOCIATION VALLÉE DE LA MILLIÈRE



CONCRÈTEMENT

J'investis dans un fonds d'Investissement Social et Responsable



AVEC LE FONDS DE PARTAGE

Mon placement réalise la performance du fonds



Clartan Associés reverse 35 % de ses frais de gestion à l'Association Vallée de la Millière



L'Association Vallée de la Millière perçoit un revenu régulier pour mener à bien son projet

clartan-ethos

ESG EUROPE SMALL & MID CAP



GESTION ACTIVE

Portefeuille concentré

RECHERCHE EXTRA FINANCIÈRE

Sélection positive
et critères d'exclusions

ACTIONNARIAT ACTIF

Exercice des droits de vote
& dialogue avec les sociétés

IMPACT POSITIF

Sociétés qui répondent aux enjeux
du développement durable

Exclusion des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 % dans les domaines suivants : Armement, tabac, jeux de hasard, pornographie, organismes génétiquement modifiés, énergie nucléaire, charbon, énergies fossiles d'origine non conventionnelle.



La démarche du fonds, éligible au PEA, est d'investir de façon responsable et durable en actions européennes de petites et moyennes capitalisations, à 92 % minimum en actions des pays du Conseil de l'Europe.

Son objectif : **valoriser le capital investi et générer une performance supérieure à celles des principaux indices européens de petites et moyennes capitalisations libellés en euros (horizon de cinq ans minimum).**

La sélection des sociétés est effectuée par :

- La Fondation Ethos sur leurs critères extra-financiers : identifier les « Leader, Strong Performer et Challenger » en termes d'ESG et d'impact positif,
- Clartan Associés sur les critères *Quality & Value* : sociétés aux avantages concurrentiels durables avec une décote par rapport à la valeur à long terme. Gestion active d'un portefeuille concentré.

Code ISIN : LU2858697498

Principaux risques : actions, liquidité, perte en capital, change, extra-financiers



Pour en savoir plus :





11, avenue Myron Herrick - 75008 Paris - www.clartan.com

Tél : + 33 (0) 1 53 77 60 80 Fax : + 33 (0) 1 53 77 60 81 Email : contact@clartan.com

Avertissement : Ce document promotionnel est purement informatif et ne constitue pas un conseil personnalisé de toute nature, ni un démarchage, ni une sollicitation ou une offre relative à des produits financiers. Si Clartan Associés apporte le plus grand soin à la qualité des informations fournies, celles-ci sont susceptibles de changer à tout moment, sans préavis préalable. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte des orientations stratégiques, des frais, de l'ensemble des risques et de la durée de placement recommandée. Pour une information complète, nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus, du DIC et autres informations réglementaires accessibles sur le site www.clartan.com ou gratuitement sur simple demande au siège de la société. Clartan Associés - Société de Gestion de Portefeuille - agrément AMF n° GP 90095 - Société de Gestion de Portefeuille - agrément AMF n° GP 90095 - S.A.S. au capital de 2 186 223 euros - R.C.S. Paris B 339 485 161.